

Réinstituer l'Université et la recherche

Atelier Agora Sciences Université Recherche

Julien Gossa
Université de Strasbourg, Laboratoire SAGE, et CPESR

@JulienGossa.cpesr.fr gossa@unistra.fr

17-06-2025

Organisation de la session

Programme

- Etat des lieux et prospective
- Quelle autonomie des établissements universitaires et des organismes de recherche vis-à-vis de l'Etat et des pouvoirs politique et économique ?
- Quelle organisation, quel principe de subsidiarité et quelles structures de décision dans les établissements, les laboratoires, les UFRs et départements ?
- Quelle organisation nationale et territoriale de l'enseignement supérieur et de la recherche ?

Organisation

- D'abord prises de parole très courtes dans la salle (15 minutes)
- Ensuite restitution/réaction par un animateur (15 minutes)
- Objectif : identifier les points nécessitant un travail de réinstitution

Etat des lieux : missions de l'ESR (L123-2)

2000

> Article L123-2

Le service public de l'enseignement supérieur contribue :

1° Au développement de la recherche, support nécessaire des formations dispensées, et à l'élévation du niveau scientifique, culturel et professionnel de la nation et des individus qui la composent ;

2° A la croissance régionale et nationale dans le cadre de la planification, à l'essor économique et à la réalisation d'une politique de l'emploi prenant en compte les besoins actuels et leur évolution prévisible ;

3° A la réduction des inégalités sociales ou culturelles et à la réalisation de l'égalité entre les hommes et les femmes en assurant à toutes celles et à tous ceux qui en ont la volonté et la capacité l'accès aux formes les plus élevées de la culture et de la recherche.

Version en vigueur du 22 juin 2000 au 19 avril 2006



2025

> Article L123-2

Le service public de l'enseignement supérieur contribue :

1° A la réussite de toutes les étudiantes et de tous les étudiants ;

1° Au développement de la recherche, support nécessaire des formations dispensées, à la diffusion des connaissances dans leur diversité et à l'élévation du niveau scientifique, culturel et professionnel de la nation et des individus qui la composent ;

2° A la croissance et à la compétitivité de l'économie et à la réalisation d'une politique de l'emploi prenant en compte les besoins économiques, sociaux, environnementaux et culturels et leur évolution prévisible ;

3° A la lutte contre les discriminations, à la réduction des inégalités sociales ou culturelles et à la réalisation de l'égalité entre les hommes et les femmes en assurant à toutes celles et à tous ceux qui en ont la volonté et la capacité l'accès aux formes les plus élevées de la culture et de la recherche. A cette fin, il contribue à l'amélioration des conditions de vie étudiante, à la promotion du sentiment d'appartenance des étudiants à la communauté de leur établissement, au renforcement du lien social et au développement des initiatives collectives ou individuelles en faveur de la solidarité et de l'animation de la vie étudiante ;

3° bis A la construction d'une société inclusive. A cette fin, il veille à favoriser l'inclusion des individus, sans distinction d'origine, de milieu social et de condition de santé ;

4° A la construction de l'espace européen de la recherche et de l'enseignement supérieur ;

4° bis A la sensibilisation et à la formation aux enjeux de la transition écologique et du développement durable ;

5° A l'attractivité et au rayonnement des territoires aux niveaux local, régional et national ;

6° Au développement et à la cohésion sociale du territoire national, par la présence de ses établissements ;

7° A la promotion et à la diffusion de la francophonie dans le monde ;

8° Au renforcement des interactions entre sciences et société.

Version en vigueur depuis le 27 décembre 2020

Modifié par LOI n°2020-1674 du 24 décembre 2020 - art. 41

Etat des lieux : missions de l'ESR (L123-3)

2000

› Article L123-3

Les missions du service public de l'enseignement supérieur sont :

- 1° La formation initiale et continue ;
- 2° La recherche scientifique et technique ainsi que la valorisation de ses résultats ;
- 3° La diffusion de la culture et l'information scientifique et technique ;
- 4° La coopération internationale.

Version en vigueur du 22 juin 2000 au 11 août 2007



2025

› Article L123-3

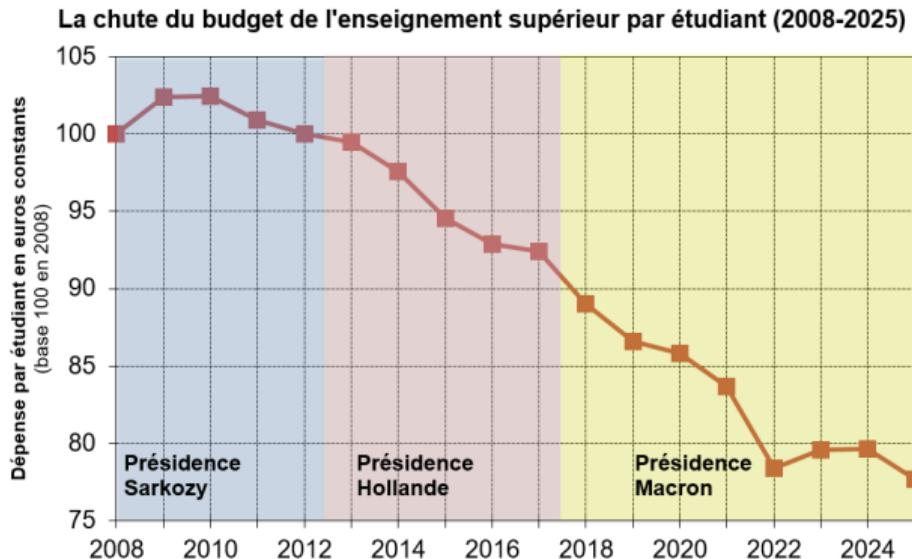
Les missions du service public de l'enseignement supérieur sont :

- 1° La formation initiale et continue tout au long de la vie ;
- 2° La recherche scientifique et technologique, la diffusion et la valorisation de ses résultats au service de la société. Cette dernière repose sur le développement de l'innovation, du transfert de technologie lorsque celui-ci est possible, de la capacité d'expertise et d'appui aux associations et fondations, reconnues d'utilité publique, et aux politiques publiques menées pour répondre aux défis sociétaux, aux besoins sociaux, économiques et de développement durable ;
- 3° L'orientation, la promotion sociale et l'insertion professionnelle ;
- 4° La diffusion de la culture humaniste, en particulier à travers le développement des sciences humaines et sociales, et de la culture scientifique, technique et industrielle ;
- 5° La participation à la construction de l'Espace européen de l'enseignement supérieur et de la recherche ;
- 6° La coopération internationale.

Version en vigueur depuis le 24 juillet 2013

Modifié par LOI n°2013-660 du 22 juillet 2013 - art. 7

Etat des lieux : Investissement dans l'ESR (P150 / nombre total d'étudiants)

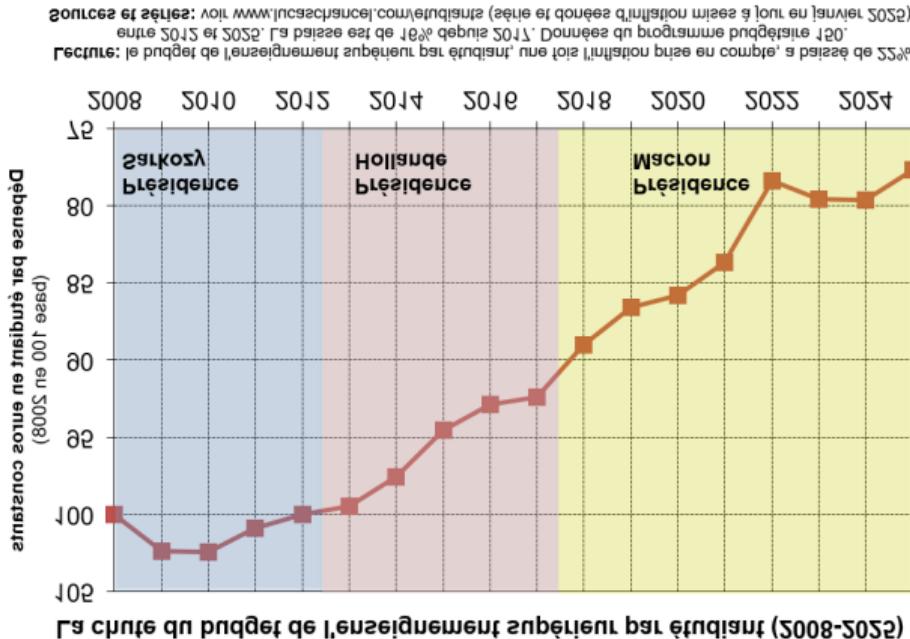


Lecture: le budget de l'enseignement supérieur par étudiant, une fois l'inflation prise en compte, a baissé de 22% entre 2012 et 2025. La baisse est de 16% depuis 2017. Données du programme budgétaire 150.

Sources et séries: voir www.lucaschancel.com/etudiants (série et données d'inflation mises à jour en janvier 2025).

Pour une année-étudiant : si 5 k€ en 2009, 4 k€ en 2025.

Etat des lieux : Productivité de l'ESR (nombre total d'étudiants / P150)

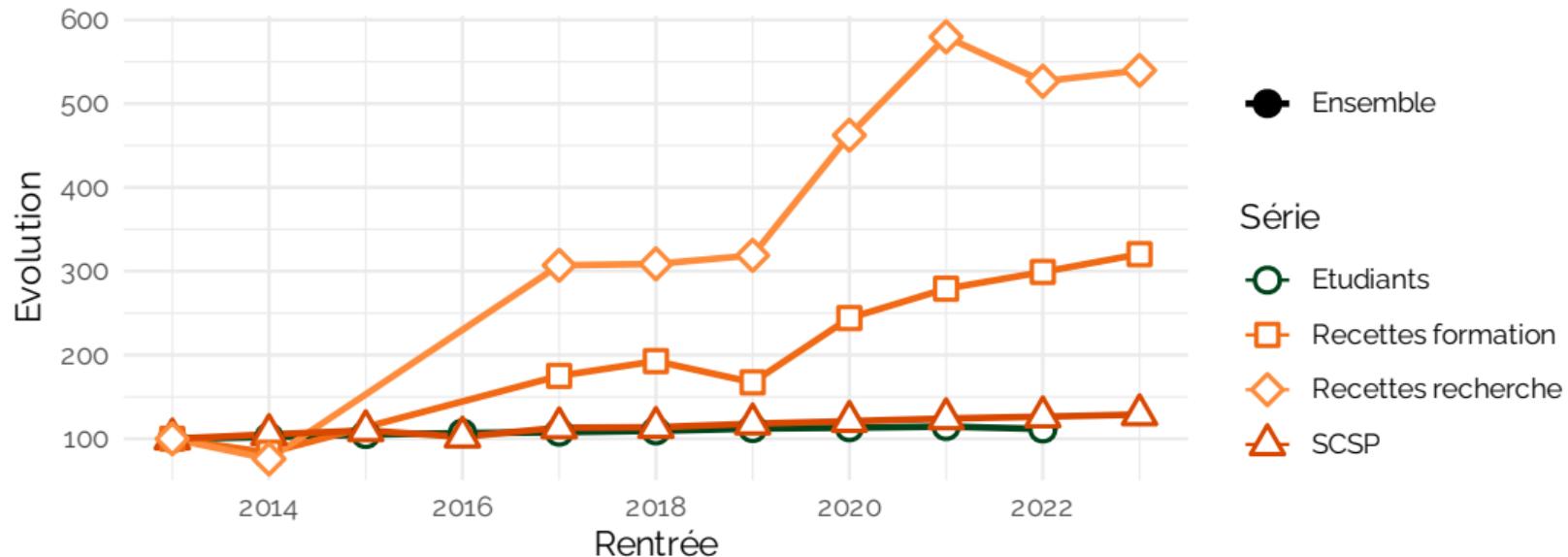


Pour 1 M€ : si 200 années-étudiant en 2009, 250 années-étudiant en 2025.

Etat des lieux : SCSP vs. Ressources propres

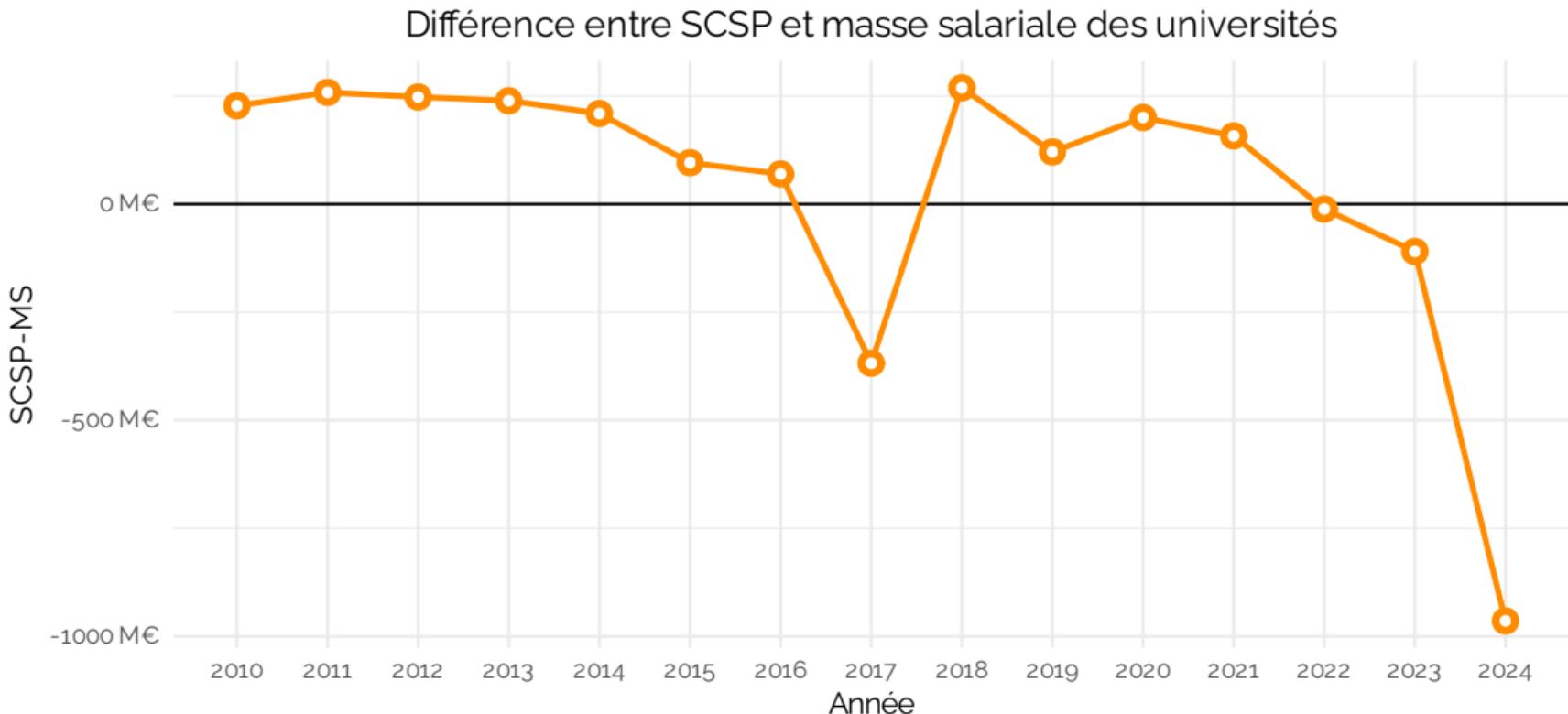
Evolution des recettes propres vs. SCSP et nombre d'étudiants

Droits d'inscription, DU, VAE, formation continue, taxe d'apprentissage / ANR, ERC, contrats c



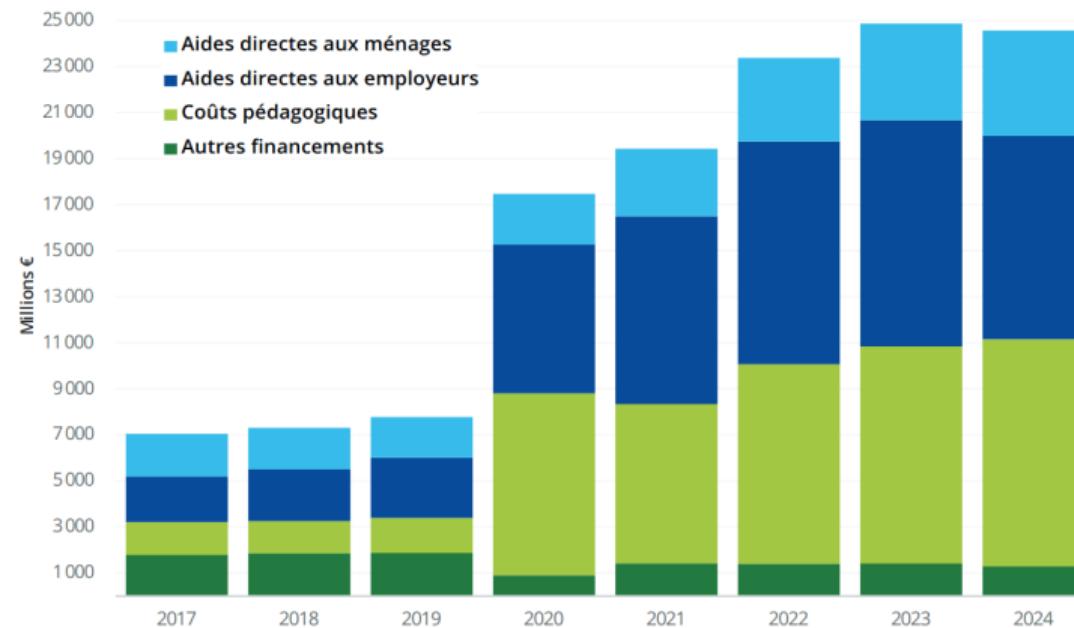
Plus les filiales (fondations, filiales commerciales, écosystème start-ups, etc.).

Etat des lieux : SCSP vs. dépenses de personnel



Etat des lieux : Dépense nationale pour l'apprentissage

Graphique 8. Répartition de la dépense nationale pour l'apprentissage



Dares, France Compétences, IGAS/IGF, Ministère du Budget, Unedic, calculs de l'auteur.
Cf. note tableau 1.

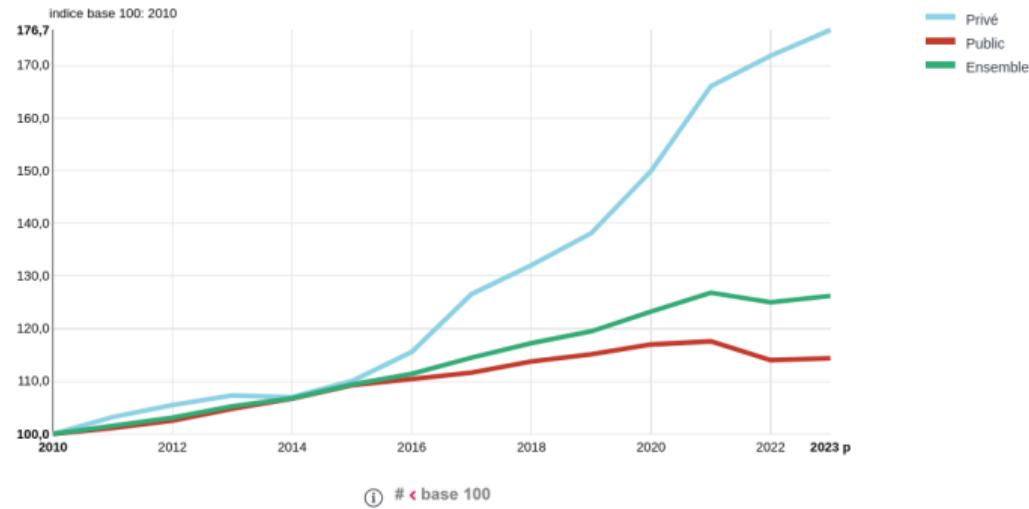
Source : OFCE, Apprentissage : quatre leviers pour reprendre le contrôle <https://www.ofce.sciences-po.fr/pdf/pbrief/2024/OFCEpbrief135.pdf>

Etat des lieux : Développement du secteur privé (lucratif)

12.03

Évolution des inscriptions dans les établissements d'enseignement supérieur (en milliers, base 100 en 2010)

France métropolitaine + DROM



Sources

MESR-DGESIP/DGRI-SIES, SISE

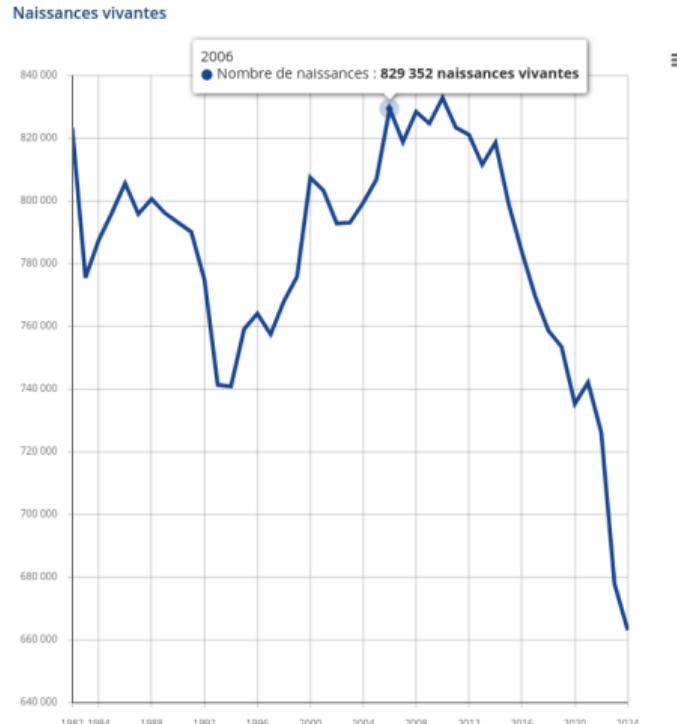
MESR-DGESIP/DGRI-SIES, SCOLARITÉ

MENESR-DEPP, SIFA (système d'information de la formation des apprentis) (situation au 31 décembre de l'année scolaire), traitements MESR-SIES

MESR-DGESIP/DGRI-SIES, Enquêtes auprès des autres établissements d'enseignement supérieur



Etat des lieux : Stagnation éducative / Déclin éducatif



Note : donnée 2024 provisoire arrêtée à fin 2024.

Lecture : en 2024, 663 000 enfants sont nés vivants.

Champ : France hors Mayotte jusqu'en 2013 et y compris Mayotte à partir de 2014.

Source : Insee, statistiques et estimations d'**état civil**.

Etat des lieux : Stagnation éducative / Déclin éducatif

```
## $data
## # A tibble: 165 x 5
##   Session Année.naissance Variable      Valeur Type
##   <dbl>        <dbl> <fct>          <dbl> <chr>
## 1 2010          1992 Naissances     774755 Observations
## 2 2010          1992 Bacheliers     531768 Observations
## 3 2010          1992 Poursuivants   412992. Observations
## 4 2010          1992 Poursuivants.public 321982. Observations
## 5 2010          1992 Poursuivants.université 214835. Observations
## 6 2011          1993 Naissances     741306 Observations
## 7 2011          1993 Bacheliers     569356 Observations
## 8 2011          1993 Poursuivants   423703. Observations
## 9 2011          1993 Poursuivants.public 328295. Observations
## 10 2011         1993 Poursuivants.université 218924. Observations
## # i 155 more rows
## #
```

Quel modèle d'ESR pour le XXIe siècle ?

Discuter des ambitions que l'on a pour l'enseignement supérieur, dans un monde

- Post-massification, post-croissance économique, post-croissance démographique...
- En crises démocratique, diplomatique, économique, informationnelle, écologique...

Angle missions

- De 3 à 11 missions depuis 2000, sans priorité claire : nécessité de remise à plat
- BTS/Ecoles assez clair ; Privé aussi (dans un certain sens) ; ONR également
- Université : crise des ambitions, insertion professionnelle et Excellence peinent à faire sens

Angle contrôle/autonomie aux différents pouvoirs

- Familles (fortunées ou endettées) : Frais d'inscription
- Sphère économique : Fondations/filiales
- Etat : Agences/Collectivités territoriales
- Exécutif : COMP
- Universitaires/Scientifiques/Autonomie : SCSP

Perspective actuelle : réduire le volume de service

FERMETURES DE FORMATIONS : LES UNIVERSITÉS DOIVENT FAIRE PREUVE DE "COURAGE"

Dans cette perspective, il souhaite "mettre en place la transparence sur ce qu'il y a au bout d'une formation", à savoir le nombre d'étudiants effectivement diplômés et leur insertion professionnelle. "C'est la révolution que j'ai demandée pour la rentrée prochaine", rappelle-t-il ([lire sur AEF info](#)).

"Quand vous avez des formations où vous avez une minorité de jeunes qui vont à l'examen, qui ont après un diplôme et quasiment aucun qui ont un emploi... [...] Les universités doivent [...] avoir le courage de dire 'on ne laisse pas ouvertes des formations parce qu'on a des profs sur ces formations'", lance-t-il, sans toutefois donner d'exemple de cursus concerné. *A contrario*, il souhaite "développer des formations plus courtes, plus qualifiantes et au plus près du terrain", "dans des villes périphériques où le coût de la vie est moins important".

je sais combien elle y croit, on simplifie le système d'évaluation, qu'on en réduise drastiquement le nombre et la fréquence, mais qu'on bâtisse un consensus pour en tirer vraiment les conséquences. Aujourd'hui, une mauvaise évaluation n'a aucune conséquence, quasiment sur une équipe de recherche. Ça veut dire que collectivement, si on veut qu'il y en ait moins, il faut qu'on accepte de se dire que sur une équipe de recherche qui a une mauvaise évaluation, on accepte de la fermer mais qu'à l'inverse, une équipe qui a une bonne évaluation, on sait lui faire confiance et lui donner un financement d'équipe de 3 ans, 5 ans qui va lui permettre de ne pas aller chercher des projets, de se concentrer sur sa recherche fondamentale ou sur la recherche de grands projets européens ou de contrats partenariaux, etc. Deuxième pilier d'évaluation.

- Emmanuel Macron, Présidence de la République, 2023

<https://www.aefinfo.fr/depeche/698571-pour-etre-plus-efficace-l-universite-doit-faire-davantage-contribuer-ceux-qui-ont-le-plus-de-moyens-emmanuel-macron>
<https://www.elysee.fr/front/pdf/elysee-module-22053-fr.pdf>

COMP100% : pour augmenter la performance ?

- Principe : conditionner 100% de la SCSP à la « performance »
 - **Notion de « performance » non consensuelle, polymorphe et mutable**
 - Extrêmement risqué dans des mains extrêmes.
- Conditionner y compris le traitement des fonctionnaires
 - **Pas de transformation stratégique sans licenciements économiques**
 - Nécessite une réforme statutaire d'ampleur, énorme risque pour l'attractivité
- Conditionner y compris les performances cœur de métier
 - Réussite, Insertion professionnelle (et production scientifique ?)
 - Calculées par des outils administratifs : InserSup, Fresq, Quadrant, (HAL, OpenAlex), ...
 - **Voué à l'échec : Loi de Goodhart**

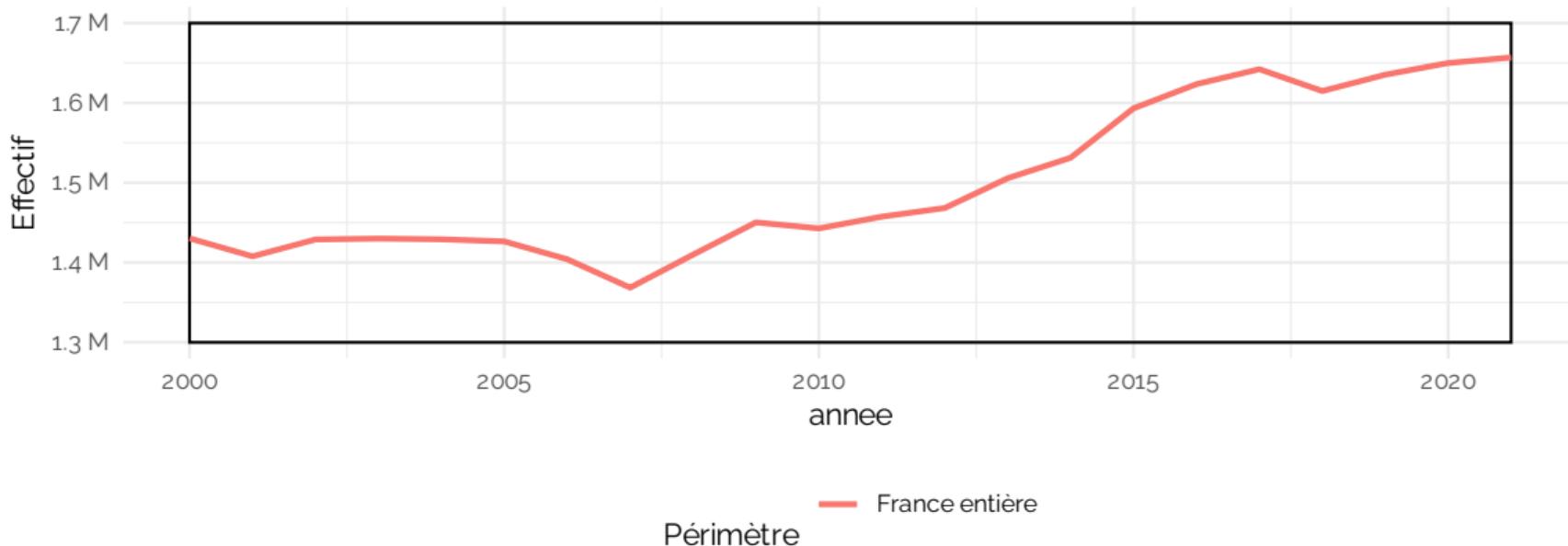
Loi de Goodhart

« Quand une mesure devient un objectif, elle cesse d'être une bonne mesure »

- Taux de réussite : On ne va pas mieux enseigner, mais seulement mieux noter.
- Production scientifique : On ne va pas mieux chercher, mais seulement plus publier.

Stagnation éducative / Déclin éducatif : illusion démographique

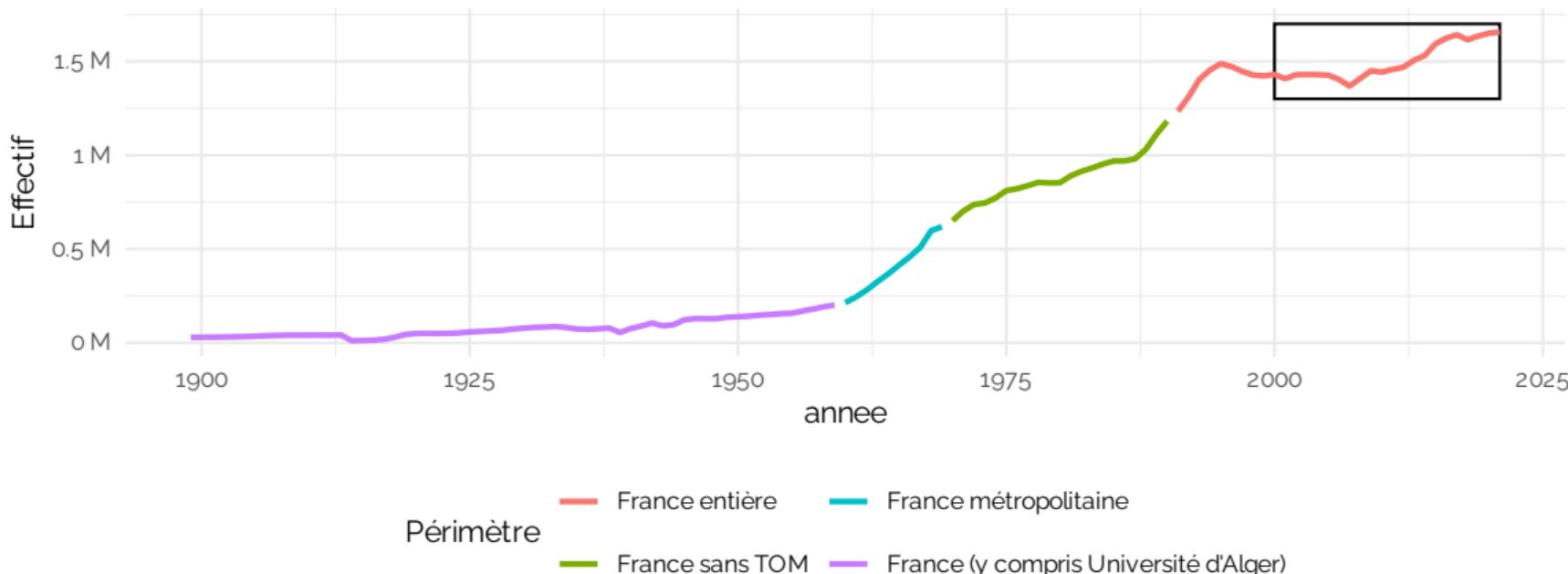
Evolution des effectifs étudiants du MESR



Julien Gossa et Kévin Hédé, Camille Nous - CPESR LO 2.0 cpesr.fr
Source : Données collectées par Kevin Hédé

Stagnation éducative / Déclin éducatif : illusion démographique

Evolution des effectifs étudiants du MESR

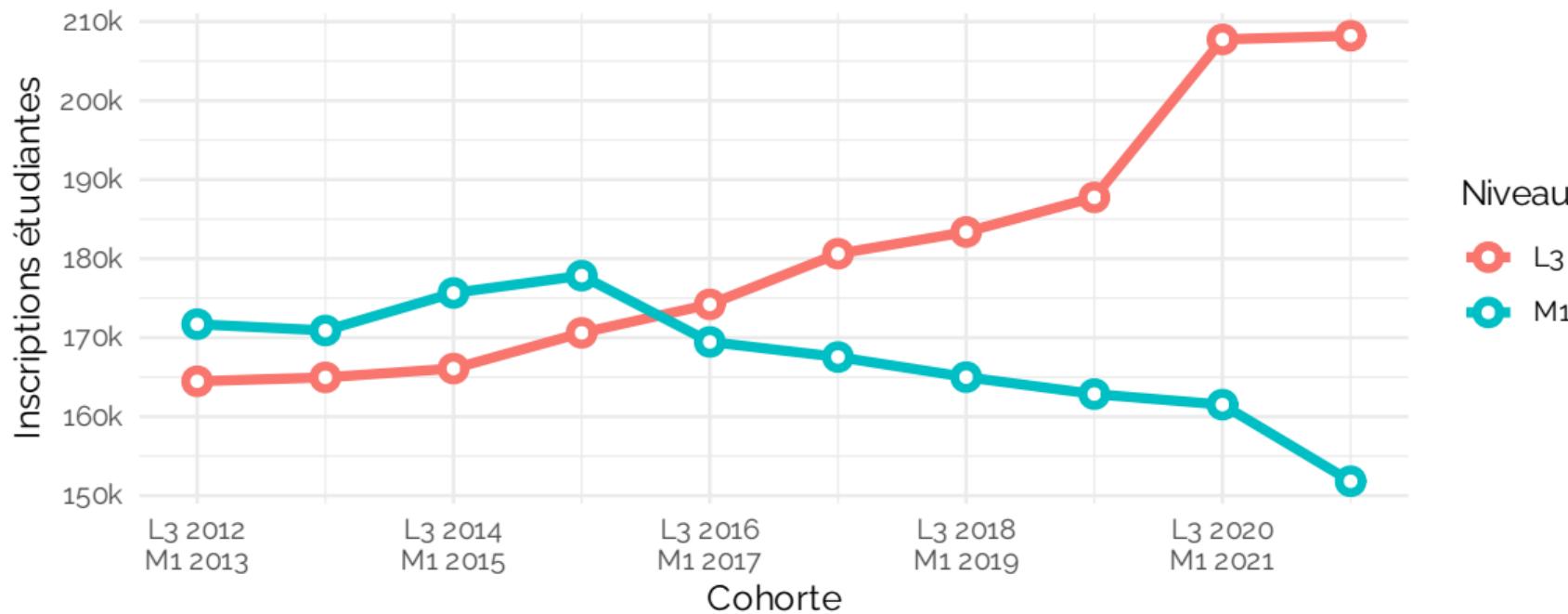


Julien Gossa et Kévin Hédé, Camille Nous - CPESR LO 2.0 cpesr.fr
Source : Données collectées par Kevin Hédé

La valeur des diplômes en question

« Réussite » vs. « exigence » / Capital humain vs. Signal

Etudiant·e·s inscrit·e·s en L3 à l'année N et M1 à l'année N+1



Objectifs de la nation : « Excellence scientifique »

INDICATEUR

1.1 – Production scientifique des opérateurs du programme

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2022	2023	2024 (Cible PAP 2024)	2025 (Cible)	2026 (Cible)	2027 (Cible)
Part des publications de référence internationale des opérateurs du programme dans la production scientifique mondiale	%	1,1 (valeur semi-définitive)	1,0 (estimation)	0,9	0,9	0,9	0,9
Part des publications de référence internationale des opérateurs du programme dans la production scientifique européenne (UE 27)	%	5,6 (valeur semi-définitive)	5,4 (estimation)	5,2	5,2	5,2	5,2
Reconnaissance scientifique des opérateurs du programme	indice	0,95 (valeur semi-définitive)	0,93 (estimation)	0,91	0,9	0,9	0,9

Source : Projet annuel de performances PLF 2025 <https://www.budget.gouv.fr/documentation/documents-budgetaires/exercice-2025>

Objectifs de la nation : Massification éducative

- 80% d'une classe d'âge au Bac
- 50% d'une classe d'âge diplômée du supérieur

Indicateur 1.5 : Admission dans l'enseignement supérieur

(du point de vue de l'usager)

	Unité	2022	2023	2024 (Cible PAP 2024)	2025 (Cible)	2026 (Cible)	2027 (Cible)
Part des néo-bacheliers ayant obtenu au moins une proposition à la fermeture de Parcoursup	%	94,8	95	94,5	93,5	93,5	93,5

Source : Projet annuel de performances PLF 2025

<https://www.budget.gouv.fr/documentation/documents-budgetaires/exercice-2025/projet-loi-finances-les/budget-general-plf-13>

Discours : Réussite vs. Exigence

"Il est temps d'assumer que les deux cycles [licence et master] n'ont pas les mêmes missions et ne doivent donc pas être organisés de la même manière."

grand nombre d'étudiants, les faire réussir malgré la diversité des profils et jouer le jeu de l'ancrage territorial. Le master et le doctorat constituent en revanche des formations très largement irriguées par la recherche et pour lesquels l'exigence est de mise. C'est la raison

- Anne-Sophie Barbez, DGESIP, 2019
- Frédérique Vidal, MESR, 2021

<https://www.aefinfo.fr/depeche/616359>

<https://www.lefigaro.fr/actualite-france/frederique-vidal-l-enjeu-est-de-preserver-le-taux-d-insertion-professionnelle-20210921>

AEF info : Vous avez beaucoup parlé du premier cycle. Quelle est votre vision pour les niveaux master et doctorat ?

Anne-Sophie Barbez : Il est temps d'assumer que les deux cycles n'ont pas les mêmes missions et ne doivent donc pas être organisés de la même manière. Le premier cycle doit accueillir le plus

 Réservé aux abonnés

Frédérique Vidal: «L'enjeu est de préserver le taux d'insertion professionnelle»

Par Caroline Beyer

Publié le 21 septembre 2021 à 19h36, mis à jour le 21 septembre 2021 à 19h36

Frédérique Vidal Master Université

 Copier le lien    



Frédérique Vidal, ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation. Jean-Christophe MARMARA/Le Figaro

ENTRETIEN - La ministre de l'Enseignement supérieur a annoncé la création de 4400 places en master à l'université. Elle défend toutefois le maintien de l'exigence en master, garante d'une insertion professionnelle réussie.

Discours : Public/Privé - Qualité

PUBLIC/PRIVÉ : "LA SEULE FRONTIÈRE QUI COMpte EST CELLE DE LA QUALITÉ" (T. COULHON)

"Ce qui nous plaît avec l'UGEI, c'est son indépendance, elle n'est pas enfermante car il n'y a pas que des Eespig", déclare également la Dgesip, Anne-Sophie Barthez, invitée de cette table ronde. Elle appelle à "encourager cette diversité de l'enseignement privé", qui a selon elle pour atout la bonne insertion professionnelle de ses étudiants.

"Il y a des frontières qui méritent d'être discutées, comme le statut Eespig", estime quant à lui Thierry Coulhon, président du HCERES, également invité par l'UGEI. "Il ne faut pas faire de cette frontière quelque chose d'absolu. Cela n'est ni nécessaire ni pertinent. Pour le HCERES, ce n'est pas le statut qui compte, ni le modèle économique. La seule frontière qui compte est celle de la qualité", développe-t-il.

- Thierry Coulhon, Hcéres et Anne-Sophie Barthez, DGESIP, 31/03/2023

<https://www.aefinfo.fr/depeche/690094-prive-lucratif-nous-n-opposons-aucune-categorie-d-etablissement-a-s-barthez-dgesip>

Discours : Rémunérations vs. dotation

M. le président. La parole est à Mme la ministre.

Mme Sylvie Retailleau, ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche. Monsieur le sénateur, nous suivons de très près et avec la plus grande attention la situation de l'ensemble des universités, qui - vous l'avez rappelé - sont confrontées à d'importants surcoûts. Le 12 juin dernier, mon collègue Stanislas Guerini a annoncé, pour l'ensemble de nos agents, des mesures de revalorisation salariale, ce dont nous pouvons nous réjouir.

En 2024, nous compenserons aux établissements au moins 50 % des surcoûts liés aux mesures qui portent sur le point d'indice. Je vous confirme par ailleurs que des compensations ciblées seront allouées aux plus fragiles d'entre eux. Nous porterons ainsi la compensation globale à hauteur de 60 %. Pour l'année 2023, la revalorisation du point d'indice sera compensée à hauteur globale de 70 % et profitera aux universités dans les semaines à venir.

Les données fournies par les établissements indiquent qu'au moins 1 milliard d'euros de leurs réserves financières sont libres d'emploi, somme à mettre en regard avec un reste à charge sur les mesures salariales, qui devrait atteindre au maximum 150 millions d'euros sur l'année 2024. Ces réserves disponibles doivent donc permettre aux établissements d'absorber l'effort exceptionnel demandé - il doit rester exceptionnel -, sans renoncer aux investissements programmés ni à leurs recrutements.

● Sylvie Retailleau, Ministre ESR en 2023

Question orale n°0915S « Situation budgétaire des universités et particulièrement de Le Mans Université »

<https://www.senat.fr/questions/base/2023/qSEQ23110915S.html>